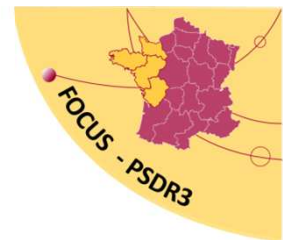




Coopérations des acteurs locaux : Quelles modalités pour quels effets sur les dynamiques territoriales ?



Le programme « Pour et Sur le Développement Régional » (PSDR) a pour objectif d'analyser les dynamiques économiques et sociales à l'œuvre sur un territoire et d'identifier les leviers du développement régional.

Parmi les projets, CLAP (Compétitivité Localisation Action Publique) analyse les relations entre la **localisation des activités agricoles** et agroalimentaires des quatre régions du GO (Basse-Normandie, Bretagne, Pays de Loire et Poitou-Charentes), et la **compétitivité des firmes, des exploitations et des territoires**, dans un contexte **d'ouverture du marché européen**.

Dans ce focus, nous étudions l'influence des comportements de **coopération des acteurs locaux** sur les **modalités de gouvernance du territoire** ainsi que sur leur adaptation aux évolutions du contexte concurrentiel, réglementaire ou politique dans le cas particulier **des pôles de compétitivité**.

Compétitivité
Localisation
Pôle de
compétitivité
Coopération
Végétal

La politique des pôles de compétitivité dans le Grand Ouest

Lancée à la fin de l'année 2004, la politique des pôles de compétitivité est effective depuis juillet 2005. Un pôle de compétitivité « rassemble sur un territoire donné, des entreprises, des laboratoires de recherche et des établissements de formation pour développer des synergies et des coopérations ».

En 2011, 71 pôles de compétitivité répartis sur l'ensemble du territoire national et couvrant de nombreux secteurs d'activité sont labellisés. Le Grand Ouest montre une certaine spécialisation dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire avec 2 pôles de compétitivité parmi les 12 que compte le territoire : Végépolys et Valorial.

La politique nationale des pôles de compétitivité se propose de poursuivre un double objectif tirant partie de l'inscription territoriale des acteurs concernés :

- 1) renforcer la compétitivité de l'économie française
- 2) développer la croissance et l'emploi sur des marchés porteurs.



Photo : source personnelle – libre de droits

Les stratégies de coopération au cœur de la dynamique des pôles de compétitivité

Dans le cadre de la politique nationale des pôles de compétitivité, les coopérations entre des acteurs divers (entreprises, institutions d'enseignement et de recherche, collectivités territoriales...) ont pris une importance prépondérante. Ces dernières peuvent se produire entre des acteurs aussi bien au sein d'un pôle qu'entre plusieurs pôles, notamment au travers des financements de projets collaboratifs de R&D, de mutualisations de moyens ou de la constitution de groupes de travail à visées thématique et/ou stratégique. Les coopérations peuvent aussi être informelles et prendre la forme d'échanges de conseils ou de visites d'entreprises. Les questions soulevées par ces formes de coopération sont traitées avec des outils développés par l'économie régionale, l'économie industrielle, la sociologie économique :

- Quelles stratégies sous-tendent les coopérations et quelles formes induisent-elles ?
- Quelle est l'influence de ces stratégies sur la dynamique des pôles de compétitivité ? Sont-elles un facteur important de développement ? Contribuent-elles à la résilience des pôles en cas de modification de leur environnement économique ou réglementaire ?

D'un point de vue méthodologique, sont mobilisées des enquêtes réalisées auprès de différents acteurs membres de Végépolys et impliqués dans les filières de l'horticulture ornementale et du maraîchage. Ces enquêtes ont été complétées par des travaux théoriques fondés sur des techniques de simulation : celles-ci permettent de tester les effets des stratégies relationnelles sur l'efficacité et la résilience d'un pôle de compétitivité.

Auteurs

Sylvain AMISSE

(GRANEM, Université d'Angers)

Isabelle LEROUX-RIGAMONTI

(GRANEM, Université d'Angers)

Paul MULLER*

(GRAICO, Université de Haute Alsace - GRANEM, Université d'Angers)



Deux types de stratégies fondent les dynamiques des pôles de compétitivité

Nous avons constaté que les acteurs d'un même pôle de compétitivité, ici Végépolys, fondent leurs comportements de coopération sur deux stratégies relationnelles distinctes.

Une stratégie fondée sur les projets visant à construire de nouveaux partenariats

La première stratégie identifiée, que nous qualifions de « fondée sur les projets », consiste, pour les partenaires, à identifier des problèmes communs ainsi que des objectifs partagés et d'intérêt immédiat (développement d'un nouveau produit ou procédé de fabrication, réponse à un appel d'offre particulier...). Cette stratégie vise, pour les acteurs, à trouver des partenaires dotés de compétences et/ou de ressources complémentaires en vue d'atteindre les objectifs poursuivis. Inscrite dans le court terme, elle donne fréquemment lieu à des coopérations ponctuelles entre des entreprises qui se considèrent comme concurrentes par ailleurs, correspondant donc à des comportements de coopération. Par ses finalités, une telle stratégie semble être en phase avec les attentes des appels d'offre à financement de projets collaboratifs de R&D lancés dans le cadre de la politique des pôles de compétitivité et, notamment, ceux du Fonds Unique Interministériel.

Une stratégie d'ancrage historique visant à approfondir des partenariats existants

La seconde stratégie identifiée, dite « d'ancrage historique », vise à approfondir les relations passées au travers de la création d'alliances patrimoniales, de prises de participation (croisées ou non) et/ou la création de joint-ventures. Contrairement à la stratégie fondée sur les projets, l'objectif est, dans ce cas, de construire des relations inscrites dans le long terme, basées sur une confiance mutuelle. Ces relations peuvent être mobilisées par la suite dans des coopérations futures : assistance pour l'implantation dans de nouveaux marchés, pour la résolution de problèmes liés au processus de production... Bien qu'une telle stratégie ne donne pas nécessairement la priorité à l'accomplissement de projets de R&D, elle est essentielle car elle permet au pôle de compétitivité de développer des actifs faisant sa spécificité : construction et renforcement de sa visibilité internationale, économies dans les coûts de production au niveau individuel dues à une meilleure productivité.

Méthodologie employée

Enquête auprès d'entreprises et d'acteurs institutionnels

L'étude de cas s'appuie sur des entretiens réalisés auprès d'entreprises et d'acteurs institutionnels concernés par deux des principales filières représentées dans Végépolys : l'horticulture ornementale et le maraîchage. Nous avons choisi Végépolys parce que ce pôle de compétitivité à vocation mondiale, dont l'ancrage historique remonte au XVème Siècle, participe au développement économique passé et présent du territoire : l'analyse de son évolution sur plusieurs siècles nous permet d'identifier l'influence des différentes stratégies sur les dynamiques sociales dominantes depuis son émergence.

Cette étude de cas a donné lieu à une quarantaine d'entretiens menés entre 2008 et 2010 auprès de chefs d'entreprises, ingénieurs de recherche, représentants d'organisations de filières et représentants de l'organe de gouvernance de Végépolys. Le contenu du questionnaire est élaboré de telle manière qu'il puisse donner lieu à une analyse longitudinale : chaque acteur interrogé est conduit à décrire sa stratégie et, si possible, la stratégie de ses prédécesseurs.

Ces entretiens ont été complétés par une analyse minutieuse de nombreux travaux portant sur l'économie et l'organisation générale des filières horticulture ornementale et maraîchage ainsi que sur l'histoire du végétal en Anjou.

Approche théorique

La méthode des simulations vise à évaluer les effets des stratégies relationnelles identifiées à partir de l'enquête de terrain. La modélisation informatique permet d'étudier l'impact de ces stratégies sur les évolutions potentielles d'un pôle de compétitivité en matière d'organisation de son réseau de collaborations, l'efficacité de son organisation interne et sur sa résilience.

Nous prenons pour points de départ différents scénarii relatifs aux stratégies relationnelles privilégiées par ses membres : celles-ci se traduisent par leur tendance à choisir des partenaires particuliers selon qu'ils aient ou non collaboré dans le passé.



Figure n° 1 : Localisation des unités de production des filières horticulture et maraîchère en Pays-de-la-Loire



Un développement équilibré des deux stratégies comme préalable à la pérennité des pôles de compétitivité

Chaque stratégie relationnelle comporte des désavantages et la poursuite exclusive d'une stratégie au détriment de l'autre peut mettre en danger la pérennité des pôles de compétitivité.

La stratégie fondée sur les projets donne lieu à des coûts de transaction importants liés non seulement à la recherche de partenaires, mais aussi à la mise en place de la coopération (négociation des objectifs et des termes de la coopération, des modalités d'interaction...).

Si les acteurs privilégient uniquement une stratégie historique en se concentrant sur l'approfondissement des relations avec les partenaires actuels, ils peuvent être soumis à des phénomènes de « myopie » avec le risque que les acteurs du territoire ne soient plus en mesure de s'adapter à des évolutions du contexte concurrentiel auquel ils sont soumis.

Ainsi, les différentes stratégies relationnelles doivent être mobilisées en complémentarité. En effet, la stratégie basée sur les projets, en étant prioritairement mobilisée lors des premières relations, fournit l'occasion aux partenaires d'une première mise en commun d'informations et de compétences tout en commençant à élaborer une stratégie de coopération. L'approfondissement de ces mises en commun ainsi que la mise en œuvre de la stratégie de coopération nécessite la mobilisation de la stratégie d'ancrage historique.

Enfin, il est nécessaire de conserver un équilibre entre les deux stratégies : la stratégie d'ancrage historique permet au pôle d'être plus performant en permettant aux partenaires de réaliser des économies sur les coûts induits par la collaboration tandis que la stratégie fondée sur les projets permet aux entreprises du pôle de mieux s'adapter aux évolutions du contexte dans lequel s'inscrivent leurs activités.

LA PÉRENNITÉ DES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ DÉPENDRA POUR UNE GRANDE PARTIE DE L'ÉQUILIBRE DYNAMIQUE TROUVÉ ENTRE LA STRATÉGIE D'ANCRAGE HISTORIQUE ET CELLE FONDÉE SUR LES PROJETS.

Implications pour la décision publique

Les deux stratégies distinctes qui fondent les dynamiques relationnelles des pôles de compétitivité ont été identifiées à partir de l'étude du cas de Végépolys. Nous avons exploré la généralité de ce constat à partir d'une étude bibliographique (articles et ouvrages de recherche, monographies, sites web institutionnels) portant sur d'autres pôles de compétitivité. Nous avons repéré des indices solides qui suggèrent la permanence de la coexistence des deux stratégies relationnelles, avec des modalités qui peuvent être variées.

Dès qu'on se place dans l'optique d'une stratégie fondée sur les projets, les outils d'évaluation et d'incitation de la coopération mis en place dans le cadre de la politique des pôles de compétitivité, notamment au travers des mesures d'innovation ou des financements de projets de R&D, semblent privilégier la stratégie fondée sur les projets.

Cependant, nous pensons qu'il conviendrait de mieux prendre en compte la stratégie d'ancrage historique dans l'évaluation des pôles de compétitivité. En effet, il serait possible d'intégrer les alliances durables dans les indicateurs de l'évaluation. En outre, la création de liens de long terme mériterait une incitation publique. Nous constatons que les projets de R&D structurants, inscrits dans le programme des investissements d'avenir, constituent un élément d'une telle politique d'incitation à l'établissement de liens de long terme.

De manière plus générale, nous pensons qu'il conviendrait de renforcer la prise en compte des spécificités de chaque pôle de compétitivité dans les dispositifs de soutien et en regard des stratégies relationnelles mises en œuvre par leurs membres.

Coopérations des acteurs locaux :

Quelles modalités pour quels effets sur les dynamiques territoriales ?



Pour aller plus loin...

Auteurs Correspondants

* Paul Muller, GRAICO, IUT de Mulhouse, Université de Haute Alsace, 61 rue Albert Camus, 68093 Mulhouse Cedex

Email : paul.muller@uha.fr

Publications

AMISSE, S. MULLER, P. 2011. « Les logiques à l'origine des dynamiques de coopération dans les clusters : l'exemple de filières du végétal spécialisé ». *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*. N°1, pp.115-149.

AMISSE, S. LEROUX-RIGAMONTI, I. MULLER, P. 2012. « Proximities and coevolutionary logics of cluster dynamics: The case of the ornamental horticulture cluster in Maine-et-Loire ». *Industry and Innovation*. vol. 19, no. 2

Plus d'informations sur le programme PSDR Grand Ouest

www.psdrgo.org

Contacts :

Chargée d'animation PSDR GO : Anne-Catherine Chasles

Anne-Catherine.Chasles@nantes.inra.fr

Direction nationale PSDR : André Torre (INRA) - torre@agroparistech.fr

Animation nationale PSDR : Frédéric Wallet (INRA) - wallet@agroparistech.fr

Pour citer ce document :

AMISSE, S., LEROUX, I., MULLER, P., (2011). Coopérations des acteurs locaux : quelles modalités pour quels effets sur les dynamiques territoriales ?, Projet PSDR CLAP, Grand Ouest, Série Les Focus PSDR3.

Pour et Sur le Développement Régional (PSDR), 2007-2011
Programme soutenu et financé par :

